



LE REFERENTIEL ECOLO CRECHE

Fondé dès 2009 avec l'appui du Commissariat Général au Développement Durable, de l'ADEME, de la Fondation Nicolas Hulot et de fédérations nationales du monde de la petite enfance (FNEJE, ACEPP, FNAPPE, ...) ; **le référentiel Ecolo crèche** a été spécifiquement développé pour le secteur de la Petite Enfance.

Celui-ci est amélioré chaque année par le **Comité Ecolo crèche**, lui-même constitué de l'ACEPP, l'ANPDE, la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) , la FFEC, le SNAECSSO, la FNAPPE, la Fondation Nicolas Hulot et de responsables de crèches engagées...

1. Le référentiel Ecolo crèche est un système de management environnemental qui permet aux structures d'accueil de la petite enfance de toute taille et de tout type :

- D'identifier et de maîtriser **l'impact environnemental** de leurs activités et **d'améliorer leur performance environnementale**.
- De **s'engager facilement** dans une démarche accessible d'**amélioration continue**.
- De choisir et définir leurs objectifs propres, de les atteindre et de démontrer qu'ils ont été atteints.
- D'améliorer la **qualité de vie des enfants et des équipes** au sein de leur établissement
- D'engager **collectivement** tous les acteurs de l'établissement dans **un projet innovant et fédérateur**

Une expertise unique de l'écosystème Petite Enfance, les compétences d'une équipe pluridisciplinaire et un engagement de longue date dans l'écologie pratique ont permis à l'association Ecolo crèche de construire et soutenir un référentiel pragmatique. Il a été imaginé pour toute structure, dans le respect de l'accueil et du travail auprès des enfants et des professionnels.

Reconnaissance et progrès continu

Le label Ecolo crèche® récompense le travail des équipes dans une perspective d'amélioration continue. C'est un projet collectif, fédérateur qui implique tous les acteurs de la crèche : l'équipe, les enfants, les parents. Intégrer la démarche c'est aussi bénéficier d'un accompagnement expert et intégrer un réseau national actif et solidaire.

Une approche globale :

La démarche Ecolo crèche s'inscrit dans la **bienveillance** qui permet **une totale liberté de choix** dans les thèmes d'actions par les crèches engagées :

8 thèmes environnementaux :

-  Alimentation
-  Bâtiment
-  Activités et jeux
-  Entretien des locaux
-  Déchets
-  Hygiène
-  Energies
-  Eau



7 thèmes sociaux:

-  Communication
-  Accueil
-  Gouvernance
-  Formation
-  Santé
-  Projet éducatif
-  Respect des diversités

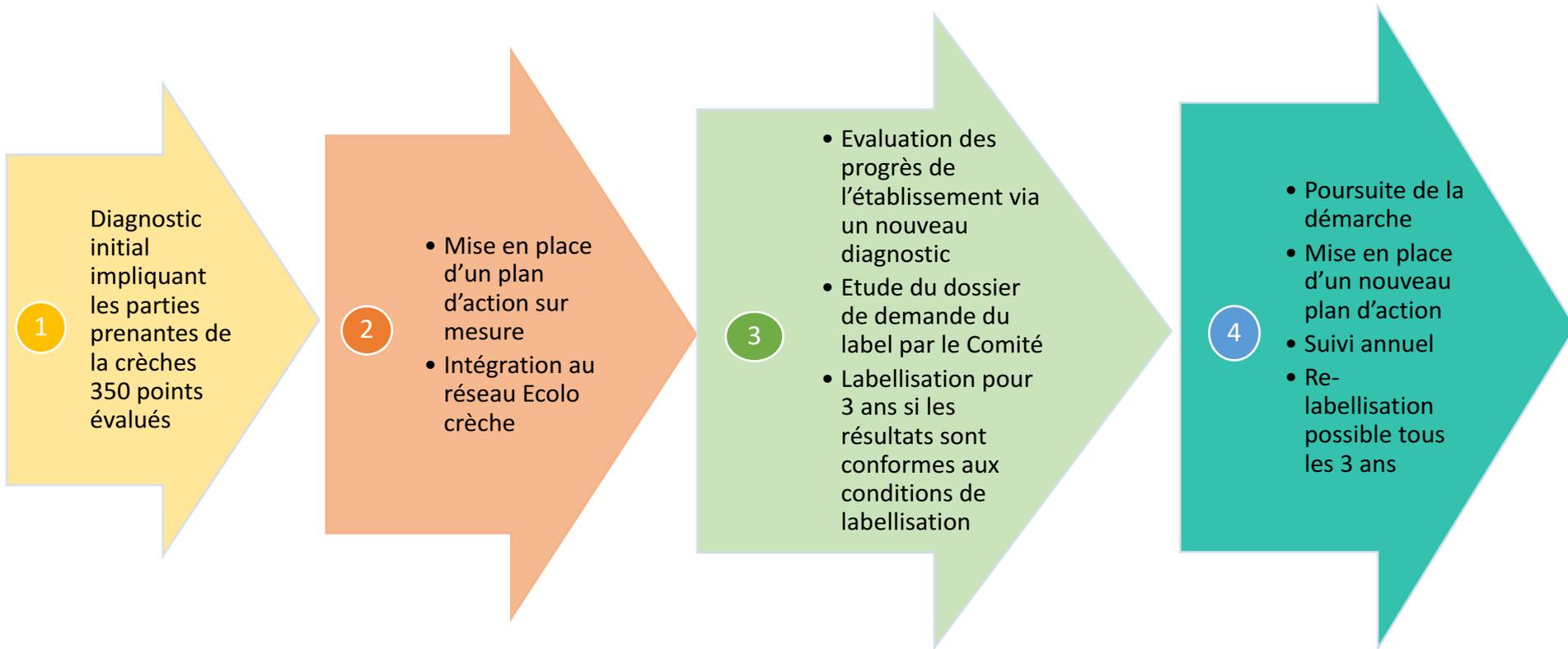
©picktochart

Grâce à sa grande transversalité, la démarche Ecolo crèche génère **des bénéfices multiples et pour tout l'écosystème des EAJE** (enfants, professionnels, parents et partenaires).

Exemples d'actions mises en place : bâtiment éco-pensé, réduction des dépenses d'énergie et d'eau, une alimentation plus saine et moins de gâchis alimentaire, moins de substances polluantes, un mieux-être et une créativité améliorée chez les enfants, une baisse du taux d'absentéisme chez les professionnels, une santé pour tous préservée et même la disparition de certaines maladies respiratoires.

2. Comment se déroule une labellisation ?

Le fonctionnement et ses étapes



1 à 3 ans

L'évaluation

L'audit regroupe toutes les données et actions de la crèche. Il comprend 350 points évalués quant à leurs impacts sur l'environnement, la santé et leur faisabilité

L'audit d'évaluation est comparé à l'audit initial afin de mesurer le niveau des progrès mis en place par l'établissement.

Les impacts environnementaux des pratiques sont définis selon l'échelle ci-dessous



Les critères de labellisation

- L'établissement engagé devra **réaliser un programme d'audit complet** (audit initial et audit d'évaluation)
- Prouver la mise en œuvre d'**un plan d'actions et de nouvelles pratiques** réduisant l'impact environnemental de l'établissement
- **Engager tous les membres de son équipe** et leur donner les moyens de faire évoluer leurs pratiques
- **Mettre en place des progrès dans 2 des 8 thèmes environnementaux** et pouvoir les justifier significativement
- Inscrire la démarche colo crèche dans le **projet de l'établissement** et y **intégrer tous les membres de la crèche** : professionnels, enfants, parents.

La labellisation

Chaque dossier est remis de manière anonyme et étudié par **le Comité Ecolo crèche**.

Lorsqu'un établissement est labellisé, c'est pour une période de **3 ans renouvelable**.

Mentions légales

Référentiel Association Ecolo crèche – janvier 2017

Ce référentiel est protégé par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de l'Association Ecolo crèche.

Toute reproduction intégrale ou partielle par quelque moyen que ce soit, non autorisé par Ecolo crèche ou ses ayant droit est interdite.